

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2018-04-09

PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à AlbanéL, le lundi 9 avril 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2018
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2018
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de mars 2018
 - 5.2** Rapport des revenus de mars 2018
 - 5.3** Avis de présentation du rapport financier 2017
 - 5.4** Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*
 - 5.5** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 107 000 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2018
 - 5.6** Ouverture des soumissions – Financement permanent auprès du ministère du Revenu dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 16-208
 - 5.7** Secrétaire administrative – Augmentation des heures de travail de la secrétaire administrative au poste Réception 2
 - 5.8** Avis de motion – Adoption du projet de Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle
 - 5.9** Présentation du projet de Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle

6. TRANSPORTS

- 6.1** Abat-poussière – Autorisation de négociier de gré à gré
- 6.2** Balayage de rue – Entente 2018-2019
- 6.3** Opération cadastrale – Autorisation de signature
- 6.4** MTMDET – Acceptation des travaux de balayage et transmission de la facture

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de mars 2018
- 8.2** CPTAQ – Demande d'autorisation pour une sablière sur le territoire de la municipalité
- 8.3** Adoption du projet de Règlement d'amendement n° 18-233 modifiant le Règlement de construction n° 11-159 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux soupapes de sécurité

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1** Nomination de deux responsables de la vérification des antécédents judiciaires des nouveaux employés
- 9.2** Camp de jour 2018 – Fixation de la tarification
- 9.3** Fonds de la ruralité – Versement des subventions accordées
- 9.4** Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO
- 9.5** Comité local CJS – Résolution d'appui

10. DONS ET SUBVENTIONS

11. RÉOLUTIONS

- 11.1** Mouvement santé mentale Québec – Proclamation de la semaine de la santé mentale 2018
- 11.2** Regroupement des offices municipaux de Dolbeau-Mistassini, Normandin, Albanel, Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Saint-Thomas-Didyme, Péribonka et Sainte-Jeanne-d'Arc
- 11.3** Avis de motion – Adoption du Règlement d'amendement n° 18-235 modifiant le Règlement n° 17-226 (SQ 17-03) concernant les nuisances
- 11.4** Présentation du projet de Règlement d'amendement n° 18-235 modifiant le Règlement n° 17-226 (SQ 17-03) concernant les nuisances

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

- 13.1** Béton Provincial ltée – Processus de demande pour un certificat d'autorisation pour l'agrandissement de l'aire d'exploitation d'une carrière sur le lot 6 202 356 à Albanel

14. INVITATIONS

- 14.1** Municipalité de Girardville – Invitation à la course des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine
- 14.2** Corps de Cadets 1497 Normandin – Revue annuelle

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** MAMOT – Approbation de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT signée le 13 décembre 2017 par la Ville de Normandin

16. SUIVI DES COMITÉS

- 17. AUTRES SUJETS**
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-081 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

18-082 **3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2018.

18-083 **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2018 tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **230 189,82 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

18-084

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mars 2018 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	45 697,14 \$
Comptes payés	149 840,79 \$
Salaires nets et REER de mars 2018	34 651,89 \$
Total :	230 189,82 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE MARS 2018

Le rapport des revenus pour le mois de mars 2018, d'une somme de **468 868,91 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

5.3 AVIS DE PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2017

Par la présente, avis est donné que la date de la séance publique de présentation des états financiers de la municipalité, se terminant le 31 décembre 2017, est fixée au lundi 23 avril 2018 à 19 h 30.

18-085

5.4 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du *Code municipal*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette Municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel, conformément à l'article 1066 du *Code municipal*, mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*, pour et au nom de la Municipalité.

18-086

**5.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
107 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AVRIL 2018**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Albanel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 107 000 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
16-208	107 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 16-208, la Municipalité d'Albanel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier ou trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	9 100 \$	
2020.	9 500 \$	
2021.	9 800 \$	
2022.	10 100 \$	
2023.	10 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	58 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 16-208 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 17 avril 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

18-087

5.6 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FINANCEMENT PERMANENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-208

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 avril 2018, au montant de 107 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 100 \$	2,15000 %	2019
9 500 \$	2,35000 %	2020
9 800 \$	2,60000 %	2021
10 100 \$	2,85000 %	2022
68 500 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,51750 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

9 100 \$	4,05000 %	2019
9 500 \$	4,05000 %	2020
9 800 \$	4,05000 %	2021
10 100 \$	4,05000 %	2022
68 500 \$	4,05000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,05000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES

9 100 \$	4,18000 %	2019
9 500 \$	4,18000 %	2020
9 800 \$	4,18000 %	2021
10 100 \$	4,18000 %	2022
68 500 \$	4,18000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 avril 2018, au montant de 107 000 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 16-208. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

18-088

5.7 SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE – AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU POSTE RÉCEPTION 2

CONSIDÉRANT QU'il y a deux secrétaires administratives actuellement à l'emploi de la municipalité soit, Réception 1 (35 h/semaine) et Réception 2 (28 h/semaine);

CONSIDÉRANT QUE l'employée occupant le poste Réception 1 a signé une lettre d'entente lui permettant de réduire son horaire à 28 h/semaine;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail est considérable et qu'il serait souhaitable que les heures du poste de Réception 2 soient augmentées à 35 h/semaine;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel établisse le poste Réception 2 à 35 h/semaine, et ce, pour une période minimale de deux ans ou jusqu'à ce que le statut des deux postes de réception soit clairement établi dans la convention collective des employés municipaux.

QU'une nouvelle lettre d'entente soit signée avec l'employée occupant le poste Réception 1 décrétant son poste à 28 h/semaine pour une période de 2 ans.

5.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 18-236 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère au siège n° 2, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du projet de Règlement n° 18-236, **avec absence de lecture**, modifiant la politique de gestion contractuelle.

5.9 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 18-236 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame Édith Pouliot, conseillère au siège n° 2, présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

6. TRANSPORTS

18-089

6.1 ABAT-POUSSIÈRE – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE la compagnie SOMAVRAC a obtenu le contrat d'épandage d'abat-poussière depuis plusieurs années en offrant les meilleurs prix en appel d'offres et en assurant une qualité satisfaisante;

ATTENDU QUE le directeur général souhaite négocier de gré à gré avec SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2018;

ATTENDU QUE le directeur général présentera aux membres du conseil le prix obtenu lors de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à négocier de gré à gré avec l'entreprise SOMAVRAC pour l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2018.

18-090

6.2 BALAYAGE DE RUE – ENTENTE 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité d'Albanel accorde un contrat de 2 ans à monsieur Stéphane Mailloux pour effectuer le balayage des rues de la municipalité pour une somme de 9 605 \$, avec une majoration de 3 % pour 2019, ainsi que l'ajout du balayage de la rue de l'Église pour une somme additionnelle de 2 300 \$ comme indiqué ci-dessous :

	MUNICIPALITÉ	MTMDET
2018	9 605 \$	2 300 \$
2019	9 894 \$	2 369 \$

QUE le conseil autorise le paiement sur présentation de facture et à la satisfaction de l'inspecteur des travaux publics.

18-091

6.3 OPÉRATION CADASTRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, à signer tout document inhérent aux opérations cadastrales.

18-092

6.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BALAYAGE ET TRANSMISSION DE LA FACTURE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les travaux de balayage sur la portion de la rue de l'Église qui est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et qu'une facture de 2 300 \$ soit transmise à ce dernier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MARS 2018

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2018, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	2	135 000 \$
Permis de rénovation	5	74 800 \$
Permis de coupe de bois	1	
Recherche pour certificat de localisation	4	

18-093

8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE SABLIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par la MRC de Maria-Chapdelaine, mandataire, afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture ainsi que l'autorisation d'exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable, du lot 5 156 312 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande de la MRC de Maria-Chapdelaine afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture ainsi que l'autorisation d'exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable, du lot 5 156 312 du cadastre du Québec.

18-094

8.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 18-233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 11-159 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOUPAPES DE SÛRETÉ

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de construction de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 115 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de construction;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de mettre à jour certaines dispositions à son règlement de construction à la suite d'exigences de notre assureur concernant les soupapes de sûreté;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le projet de Règlement d'amendement portant le n° 18-233; modifiant le Règlement de construction n° 11-159 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux soupapes de sûreté, comme présenté aux membres du conseil.

9. LOISIRS ET CULTURE

18-095

9.1 NOMINATION DE DEUX RESPONSABLES DE LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Jessica Lefebvre, coordonnatrice des loisirs, à signer le protocole avec la Sûreté du Québec de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ce protocole concerne la recherche d'absence d'empêchement. Madame Lefebvre est aussi autorisée à effectuer les démarches pour les recherches d'absence d'empêchement auprès des personnes concernées.

Qu'il soit également résolu de nommer monsieur Réjean Hudon, directeur général, pour remplacer madame Lefebvre en cas d'absence.

18-096

9.2 CAMP DE JOUR 2018 – FIXATION DE LA TARIFICATION

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel fixe le tarif du Camp de jour pour la saison 2018 à 145 \$ pour le premier enfant et 130 \$ pour les autres enfants d'une même famille, et ce, pour une période de huit semaines; ou à la semaine au coût de 30 \$ par semaine pour un maximum de 4 semaines ainsi que 10 \$ supplémentaire par enfant pour l'achat du chandail du Camp de jour (achat obligatoire).

Le tarif du service de gardiennage est, quant à lui, fixé à 65 \$ par enfant pour l'heure du dîner seulement (8 semaines); 170 \$ pour le matin, le dîner et après le camp (8 semaines); et 30 \$/enfant par semaine pour le matin, le dîner et après le camp.

Cette année, le Camp de jour sera en activité du 26 juin au 17 août 2018.

18-097

9.3 FONDS DE LA RURALITÉ – VERSEMENT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

ATTENDU QUE le comité du Fonds de la ruralité a priorisé les projets pour lesquels il apportera une aide financière pour 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé la priorisation des projets dans la résolution n° 18-064, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 5 mars 2018;

ATTENDU QUE les organismes recevront 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité est d'octroyer lesdits montants aux différents organismes dont les projets ont été sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise, après approbation de la coordonnatrice des loisirs, le versement des subventions en versant, pour chaque projet priorisé dans la résolution n° 18-064, 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet.

18-098

9.4 ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO, soit :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

18-099

**9.5 COMITÉ LOCAL COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) –
RÉSOLUTION D’APPUI**

CONSIDÉRANT QUE l’initiation à l’entrepreneuriat collectif doit se faire le plus tôt possible dans la vie de nos jeunes afin d’assurer le développement économique et social de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet CJS permettait aux jeunes de 12 à 17 ans de notre communauté de vivre une première expérience de travail à partir d’une approche éducative d’initiation à l’entrepreneuriat collectif;

CONSIDÉRANT QUE notre communauté a toujours considéré le projet CJS comme un excellent levier du développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU’aucune évaluation ou consultation formelle préalable à des changements majeurs n’a été faite auprès de comités locaux bénévoles gestionnaires des projets CJS;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel exprime son désaccord envers les nouvelles orientations du *Programme d’entrepreneuriat jeunesse québécois* qui ne permettent plus la réalisation du projet de Coopérative Jeunesse de Services en conformité avec les besoins de notre milieu. Nous demandons aux administrateurs du fonds II FTQ, de revoir leur décision en considérant la réalité et les besoins réels de l’ensemble des communautés concernées.

10. DONS ET SUBVENTIONS

11. RÉSOLUTIONS

18-100

**11.1 MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – PROCLAMATION DE LA
SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU’il est d’intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité d'Albanel et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

18-101

11.2 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DE DOLBEAU-MISTASSINI, NORMANDIN, ALBANEL, GIRARDVILLE, SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, SAINT-THOMAS-DIDYME, PÉRIBONKA ET SAINTE-JEANNE-D'ARC

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation (OMH) des villes de Dolbeau-Mistassini et Normandin ainsi que des municipalités d'Albanel, Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Saint-Thomas-Didyme, Péribonka et Sainte-Jeanne-d'Arc (Lac-Saint-Jean Ouest) ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Dolbeau-Mistassini et Normandin ainsi que des municipalités d'Albanel, Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Saint-Thomas-Didyme, Péribonka et Sainte-Jeanne-d'Arc un projet d'entente de regroupement des huit offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation des villes de Dolbeau-Mistassini et Normandin ainsi que des municipalités d'Albanel, Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Saint-Thomas-Didyme, Péribonka et Sainte-Jeanne-d'Arc (Lac-Saint-Jean Ouest), suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

11.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 17-226 (SQ 17-03) CONCERNANT LES NUISANCES

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller au siège n° 5, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 18-235 modifiant le Règlement n° 17-226 (SQ 17-03), **avec absence de lecture**, concernant les nuisances.

11.4 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 18-235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 17-226 (SQ 17-03) CONCERNANT LES NUISANCES

Monsieur Réjean Hudon, directeur général, présente à l'assemblée le projet de Règlement d'amendement n° 18-235 modifiant le Règlement n° 17-226 (SQ 17-03) concernant les nuisances. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 Béton Provincial ltée – Processus de demande pour un certificat d'autorisation pour l'agrandissement de l'aire d'exploitation d'une carrière sur le lot 6 202 356 à Albanel

14. INVITATIONS

14.1 MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE – INVITATION À LA COURSE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

L'activité proposée n'occasionnant aucuns frais à la municipalité, monsieur Réjean Hudon se propose de former une équipe afin de participer à la course.

14.2 CORPS DE CADETS 1497 NORMANDIN – REVUE ANNUELLE

Madame Francine Chiasson, mairesse, indique qu'elle représentera la municipalité à cette occasion.

15. CORRESPONDANCE

15.1 MAMOT – Approbation de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT signée le 13 décembre 2017 par la Ville de Normandin

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- L'implantation d'une ressource commune pour les festivals du secteur;
- Le budget de la régie incendie GEANT, les nouvelles mesures concernant la sécurité civile ainsi que l'implantation d'un site d'examen final dans le secteur;
- Les commodités à la disposition des usagers de la bibliothèque;
- Les élections, les états financiers et les activités de DAFTA;
- La valorisation des organismes du milieu ainsi que la Fête de la famille;
- La présentation de la généalogiste Huguette Labrecque lors du brunch annuel de la FADOQ.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les sujets suivants sont abordés :

- Les différentes dépenses d'électricité pour les bâtiments municipaux;
- Les funérailles au Centre communautaire.

18-102

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 21 h 05.

Fait et passé à Albanel en ce neuvième jour d'avril 2018.

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général